

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 octobre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2998

présenté par  
Mme Mathilde Paris

---

**ARTICLE 43**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 43 acte le déremboursement des arrêts de travail délivrés en téléconsultation lorsque ceux-ci ne sont pas délivrés par le médecin traitant ou un médecin consulté depuis moins d'un an.

**Il s'agit d'une véritable injustice à l'encontre des millions de Français qui vivent dans un désert médical !**

En effet, nombre d'entre-eux n'ont pas de médecin traitant et le recours à la télé-consultation s'avère souvent la seule possibilité pour eux de consulter un médecin rapidement. L'application de cet article serait donc totalement injuste pour les habitants des déserts médicaux.

Le Gouvernement doit s'attaquer aux vraies causes de la fraude sociale, à commencer par la création de cartes vitales biométriques, plutôt que de pénaliser injustement les Français.